Le Lorettain

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

Journal municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette | Volume 16 • Numéro 4 • Automne 2021

Procès sur le partage des revenus et dépenses de l'agglomération: Un point tournant pour L'Ancienne-Lorette!

Ensemble vers un avenir prometteur

Hommage à M. Émile Loranger

3

5

Le 7 novembre, on vote !

6

4 Offres d'emploi

9 Consultation citoyenne

10 Festival Lorettain

11 Souvenirs recherchés

Restez informé !

lancienne-lorette.org | Dossier Citoyen | Infolettre | | YouTube

MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Chères Lorettaines
Chers Lorettains,

Le point tournant de l'automne est sans équivoque **le jugement de la Cour d'appel** en faveur des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le dossier du partage des revenus et dépenses d'agglomération. Ce jugement, rendu le 14 septembre dernier, met fin à 10 ans de procédures judiciaires et nous permet de regarder vers l'avenir avec confiance et enthousiasme.

Rappelons que la Cour d'appel a confirmé que la Ville de Québec devra rembourser à L'Ancienne-Lorette plus de 20 M$ supplémentaires en plus des 6 M$ déjà versés.

Nous sommes extrêmement heureux de ce résultat et nous respecterons les orientations prises au cours des derniers mois et ainsi faire en sorte que Lorettaines et Lorettains bénéficient des sommes récupérées.

Nous avons commémoré, le 17 septembre dernier, la mémoire de **M. Émile Loranger,** qui fut maire de L'Ancienne-Lorette de 1983 à 2020.

M. Loranger était un homme de conviction et de détermination qui voulait faire de L'Ancienne-Lorette une ville moderne dotée d'infrastructures et de services à la hauteur des attentes de la population, tout en respectant la capacité de payer des citoyens.

Parmi ses nombreuses réalisations, le Point de service fut sa dernière, mais non la moindre. C'est le trait d'union réunissant patrimoine Lorettain et ville moderne dont il rêvait. En sa mémoire, cet immeuble se nommera désormais « Point de service Émile-Loranger ».

Ce qui restera certainement dans l'histoire de la Ville, c'est aussi son combat pour le partage équitable des frais de l'agglomération, dont l'aboutissement le 14 septembre n'aurait pas pu arriver à meilleur moment pour confirmer tout le travail, la conviction, la détermination et la résilience du Maire Loranger. Son apport à L'Ancienne-Lorette est remarquable et restera un pan important dans l'histoire de notre ville.

Par ailleurs, plusieurs autres projets majeurs ont avancé ou été réalisés au cours de l'été, notamment les **travaux de revitalisation de la rue Notre-Dame.** Je remercie chaque citoyen et chaque commerçant pour votre patience lors de ces longs travaux.

Nous sommes fiers d'annoncer le début des travaux de construction, dès cet automne, de **l'escalier Jandomien,** un nouveau lien piétonnier qui reliera le Parc de la Rivière et le Boisé Lorettain par les sentiers. En plus d'offrir un point de vue magnifique sur le Boisé Lorettain, cet escalier belvédère facilitera les déplacements nord-sud et favorisera ainsi la mobilité active. Tout près du Boisé Lorettain, les travaux d'aménagement de la troisième phase du **jardin communautaire** devraient également débuter cet automne.

Le **retour du Festival Lorettain** était attendu par tous et cette journée festive restera marquée par le plaisir des retrouvailles ! Après les mois de pandémie et la pause de 2020, cet événement grandiose nous a fait un bien immense ! Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué de près ou de loin au succès du Festival : l'ensemble des bénévoles, des fournisseurs, des employés qui ont préparé puis démonté le site, sans oublier les employés des divers services de la Ville qui ont travaillé fort pour livrer un événement de très grande qualité malgré les contraintes. Merci également à nos partenaires financiers qui ont été fidèles après la pause de 2020, et merci à toutes les personnes (bénévoles des organismes, famille du personnel, etc.) qui étaient présentes au Festival pour veiller au respect des mesures sanitaires dans la section des jeux gonflables. Cet effort collectif est une autre démonstration de notre fierté en tant que Lorettains et Lorettaines.

L'automne marque la **reprise des activités communautaires, culturelles et sportives** pour plusieurs d'entre nous. Malgré certaines mesures sanitaires qui persistent, nous avons enfin la chance de nous retrouver en salle ou à l'extérieur pour bouger, apprendre, se réaliser ou s'entraider.

Saviez-vous que plusieurs organismes sont à la **recherche de bénévoles** pour assurer leur fonctionnement et contribuer à la réalisation de leurs activités ? Les citoyens qui s'impliquent au bénéfice de leur communauté y trouvent beaucoup de satisfaction et de fierté en retour. Pour mieux connaitre les organismes, leurs activités et leurs besoins en bénévoles, je vous invite à consulter le répertoire ***Le Rassembleur*** que vous avez reçu par la poste à la fin-août ou la section dédiée aux organismes sur le site Web de la Ville. Vous pouvez communiquer directement avec les organismes, on encore laisser un message détaillé au 418 641-6172.

Questions, commentaires ou suggestions :
info@lancienne-lorette.org

Je termine en vous rappelant que les **élections municipales auront lieu le 7 novembre prochain.** Malgré les consignes sanitaires toujours en place, plusieurs mesures sont déployées afin de permettre à tous les citoyens d'exercer aisément leur droit de vote. Vous trouverez plus de détails dans cette édition du Lorettain.

En mon nom personnel et en celui de tous les membres du Conseil, je vous remercie de votre confiance et je vous souhaite un excellent automne !

Cordiales salutations,

Gaétan Pageau
Maire

MAIRE

Gaétan Pageau
418 877-4378 · maire@lancienne-lorette.org

DISTRICT 1 · **SAINT-JACQUES**

Josée Ossio
418 914-4684 · jossio@lancienne-lorette.org

DISTRICT 2 · **NOTRE-DAME**

André Laliberté
418 864-7545 · alaliberte@lancienne-lorette.org

DISTRICT 3 · **SAINT-PAUL**

Poste vacant; pour toute demande, n'hésitez pas à vous adresser directement au Maire.

DISTRICT 4 · **SAINT-OLIVIER**

Charles Guérard
418 997-4120 · cguerard@lancienne-lorette.org

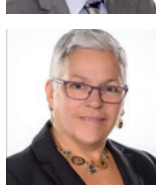

DISTRICT 5 · **SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Sylvie Papillon
418 977-4028 · spapillon@lancienne-lorette.org

DISTRICT 6 · **DES PINS**

Sylvie Falardeau
418 872-6949 · sfalardeau@lancienne-lorette.org

Pour connaître le district où vous êtes situé(e), consultez notre site Web à **lancienne-lorette.org**, menu « Conseil municipal », puis « Districts électoraux ».

Séances ordinaires du conseil municipal

SÉANCE PUBLIQUE – DE RETOUR EN PRÉSENTIEL !

Les séances sont ouvertes à la population qui souhaite y assister à l'hôtel de ville. Un maximum de 40 personnes sont admises, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Aucune réservation requise. Il demeure toutefois possible de suivre les séances à distance, en direct ou en différé, grâce à la webdiffusion sur YouTube.

YouTube

Voici l'horaire des prochaines séances.

- Mardi 28 septembre 2021, à 19h30
- Mardi 5 octobre 2021, à 19 h 30
  (Nouvelle date en raison des élections municipales du 7 novembre)
- Mardi 30 novembre 2021, à 19 h 30
- Mardi 14 décembre 2021, à 19 h 30

Pour en savoir plus, pour consulter les ordres du jour et pour soumettre vos questions, visitez le lancienne-lorette.org.

Horaire des services municipaux

De retour à l'horaire régulier !

BUREAUX ADMINISTRATIFS

- Lundi au vendredi : 8h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Samedi et dimanche : Fermé

Information : 418 872-9811

BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN

Consultez l'horaire au **lancienne-lorette.org**/bibliotheque-marie-victorin

Information : 418 641-6142

AQUAGYM ÉLISE MARCOTTE

Consultez l'horaire au **lancienne-lorette.org**/aquagym
Information : 418 614-1907

JOUR FÉRIÉ

Les bureaux administratifs de l'hôtel de ville et des travaux publics seront fermés lors de l'Action de grâce, le 11 octobre.

Pour toute urgence : 418 872-8450

La Ville de L'Ancienne-Lorette rend hommage à monsieur Émile Loranger

De gauche à droite : M. Gaétan Pageau, maire de L'Ancienne-Lorette, Conseillers municipaux : Mme Sylvie Falardeau, Mme Sylvie Papillon, Mme Josée Ossio et M. André Laliberté.

Le Conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette a rendu hommage, le vendredi 17 août dernier, à M. Émile Loranger, qui fut maire de L'Ancienne-Lorette de 1983 jusqu'à son décès subit en avril 2020. Une messe a été célébrée par le Cardinal Gérald Cyprien Lacroix à l'église Notre-Dame-de-L'Annonciation et a été suivie du dévoilement d'une plaque commémorative.

Afin de perpétuer la mémoire de M. Loranger, la Ville a nommé le point de service municipal qu'il a lui-même inauguré en septembre 2019 « Point de service Émile-Loranger ». Cet édifice moderne accueille notamment des activités communautaires et de loisirs, ainsi que des organismes de L'Ancienne-Lorette.

Homme du peuple, reconnu pour ses qualités de rassembleur et de bâtisseur, M. Loranger a laissé sa marque grâce à de nombreuses réalisations, mais surtout par l'esprit d'entraide et de solidarité qui caractérise la communauté lorettaine.

Ardent défenseur du partage équitable des dépenses et des revenus de l'agglomération de Québec, il aurait sûrement été très heureux de la décision de la Cour d'appel rendue le 14 septembre dernier quant au litige opposant les villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures à la Ville de Québec.

Revitalisation de la rue Notre-Dame : des résultats remarquables !

Merci aux résidents, aux commerçants et aux automobilistes pour leur patience cet été. Voici un aperçu des travaux réalisés :

- Réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures de rues.
- Installation (qui se terminera d'ici décembre) d'un nouveau réseau d'éclairage dans le secteur de la rue St-Jacques, en continuité des travaux de la phase I.
- Ajout de bandes cyclables, tel que prévu dans le *Plan de transport actif.*
- Ajouts de signaux lumineux aux traverses piétonnières près des écoles du secteur.
- Intégration d'aménagements paysagers pour l'embellissement du secteur.
- Optimisation de la géométrie routière afin d'améliorer la sécurité des usagers.
- Renouvellement du réseau d'aqueduc et des égouts dans certains secteurs.

L'escalier Jandomien : c'est confirmé !

Le contrat de construction pour le ce lien piétonnier reliant le Parc de la Rivière et le Boisé Lorettain fut octroyé lors de la séance du conseil du 31 août dernier. En plus d'offrir un point de vue magnifique sur le boisé Lorettain, cet escalier belvédère facilitera les déplacements nord-sud et favorisera ainsi la mobilité active.

Les travaux débuteront cet automne et se termineront au printemps 2022.

Entente de principe avec les employés cols blancs et cols bleus

Une entente de principe a été conclue, le 23 août dernier, entre la Ville de l'Ancienne-Lorette et ses employés **cols blancs**, dont 100 % ont voté en faveur de l'entente. La Ville remercie ces employés pour l'engagement dont ils ont toujours fait preuve, et souligne l'excellent travail des représentants syndicaux ainsi que cordialité démontrée tout au long des discussions.

Une entente de principe a également été conclue, le 9 septembre dernier, entre la Ville et ses employés **cols bleus**. Cette entente devrait être soumise au vote des employés d'ici la fin du mois de septembre. La Ville est très heureuse de ce dénouement de bon augure pour l'avenir.

Offres d'emploi

Plusieurs postes sont disponibles à la Ville de L'Ancienne-Lorette. Mettez vos talents et vos compétences au profit de la communauté et découvrez le plaisir de travailler au sein d'une équipe sympathique et tissée serrée !

- Brigadier (pour remplacement, sur appel)
- Journalier (avec classe 3)
- Assistant trésorier (prolongation)
- Signaleur
- Moniteur de natation
- Moniteur d'aquaforme

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
ICI, C'EST PRIORITAIRE!

Une rentrée et une année scolaire en toute sécurité !

Mia Ross, une élève de l'École des Hauts-Clochers, vous présente 5 conseils afin que la cohabitation entre les écoliers et les automobilistes se fasse en toute sécurité… toute l'année !

1 RÉDUISEZ VOTRE VITESSE.

Oui, oui, même si la vie d'adulte ça semble aller vite, ralentir vous permettra de mieux nous voir et de mieux réagir en cas de besoin.

2 PARTONS D'AVANCE POUR L'ÉCOLE !

Vous serez moins stressés et serez plus attentifs à la route. Pas question d'accélérer pour rattraper votre … ou notre retard !

3 RESPECTEZ LA SIGNALISATION.

Autour de nos écoles, plusieurs panneaux vous indiquent les consignes spécifiques aux zones scolaires. Vous verrez : les consignes sont bien plus simples qu'un examen de maths !

4 SURVEILLEZ LES AUTOBUS SCOLAIRES ET ARRÊTEZ-VOUS LORSQUE LES FEUX ROUGES CLIGNOTENT.

Soit on est heureux de monter à bord pour aller retrouver nos amis, soit on est pressés de rentrer à la maison après une grosse journée à l'école. Dans tous les cas, on se déplace et on a besoin d'un endroit sécuritaire pour le faire !

5 SOYEZ ATTENTIFS AUX BRIGADIERS SCOLAIRES.

Ils assurent notre sécurité aux traverses piétonnières. Assurez-vous qu'ils soient, eux-aussi, en sécurité !

Êtes-vous prêt à suivre ces 5 conseils ?

Continuons d'être vigilants

L'abaissement des limites de vitesse en juin dernier a incité plusieurs automobilistes à ajuster leurs habitudes et tous les utilisateurs de la route à faire preuve de vigilance afin d'accroître la sécurité lors des déplacements en voiture, mais aussi à vélo et à pied.

La Ville de L'Ancienne-Lorette vous remercie et vous invite à poursuivre vos efforts en respectant les mesures suivantes :

- Soyez attentifs aux piétons et aux écoliers qui utilisent les **traverses piétonnières.** Plusieurs sont maintenant dotées de panneaux avec un signal lumineux activé par le piéton;

- Respectez les **limites de vitesse,** qu'elles soient à 30, 40, 50 ou 60 km/h.
- Observez les **afficheurs de vitesse mobiles et fixes,** qui indiquent votre vitesse en temps réel. Ils vous feront prendre conscience de votre vitesse et pourraient vous éviter une contravention !

- Ralentissez lorsque vous voyez une balise; elle indique un secteur à vitesse réduite ou la proximité d'un arrêt obligatoire.

- Cyclistes : utilisez les pistes et les bandes cyclables à votre disposition, sans oublier de respecter les arrêts obligatoires !

La sécurité, c'est l'affaire de tous; ensemble, nous y arriverons.

Le 7 novembre, on vote !

Le 7 novembre prochain, vous devrez voter pour élire un(e) maire(sse) et des conseiller(ère)s municipaux.

En exerçant votre droit de vote, vous jouez un rôle déterminant dans l'avenir de votre Ville.

Votre Ville est au cœur de votre quotidien. La qualité des services et des infrastructures fait votre fierté et joue un rôle essentiel dans votre vie. Les services municipaux, l'environnement et la qualité de vie sont autant d'enjeux déterminants sur lesquels vous avez la chance de vous prononcer en votant.

En effet, si vos ordures sont ramassées, si vos rues sont bien entretenues et déneigées rapidement en hiver, s'il est possible de vous inscrire à des activités de loisirs variées, d'aller vous baigner en famille à l'Aquagym et de bouquiner à la bibliothèque, c'est grâce à votre Municipalité. Soyez fiers de votre Ville et saisissez la chance de vous prononcer sur son futur.

Construisons notre avenir, votons.

Êtes-vous admissible au vote par correspondance ?

La Ville de L'Ancienne-Lorette offre désormais à plusieurs de ses électeurs la possibilité de voter par correspondance. Voici les catégories d'électeurs qui pourront se prévaloir de ce mode d'accessibilité au vote, et devant en faire la demande, s'ils le désirent, avant le 27 octobre prochain.

Électeurs en résidence privée pour aînés

Tout comme lors des élections partielles de 2020, l'état de crise sanitaire fait en sorte que le vote par correspondance remplace cette année le bureau de vote itinérant.

- Les électeurs domiciliés dans une résidence privée pour aînés inscrits au registre constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, soit :
  - Le Manoir des Pins;
  - La Résidence Lorette;
  - Le Pavillon des Mille Fleurs;
  - Le Manoir et Jardin des Pionniers;
  - Le Jules-Verne.
- Les électeurs demeurant à domicile et étant incapables de se déplacer pour une raison de santé, ainsi que leur proche aidant demeurant à la même adresse.
- Les électeurs affectés par la COVID-19.
- Les électeurs qui respectent l'isolement ordonné ou recommandé par la Santé publique en raison de la pandémie de COVID-19.
- Les électeurs âgés de 70 ans et plus.

Comment demander le vote par correspondance ?

La demande de vote par correspondance d'un électeur dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de la Santé publique en raison de la pandémie de COVID-19 ne peut être faite qu'à compter du 17 octobre 2021.

Les autres électeurs admissibles peuvent faire parvenir leurs demandes de vote par correspondance dès maintenant.

Pour faire une demande de vote par correspondance, remplissez le formulaire disponible à cet effet sur le site **lancienne-lorette.org** et veuillez le retourner au plus tard le 27 octobre 2021 par courriel à **greffe@lancienne-lorette.org** ou par courrier au 1575, rue Turmel à L'Ancienne-Lorette, Québec, G2E 3J5.

Quand voter ?

VOTE PAR ANTICIPATION

Samedi 30 et dimanche 31 octobre 2021, de 9 h 30 à 20 h00

À la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette située au 1801, rue Notre-Dame.

Le saviez-vous ?

Le vote par anticipation s'adresse à tout électeur inscrit sur la liste électorale. Il vous permet, si vous le désirez, de vous prévaloir de votre droit de vote quelques jours avant la date du scrutin, et ce, sans motif particulier.

JOUR DU SCRUTIN

Dimanche 7 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h00

Où voter ?

Ces informations seront indiquées sur la carte de rappel que vous recevrez par la poste.

Carte de rappel

Les cartes de rappel contenant toute l'information utile à l'exercice de votre droit de vote vous seront transmises dans la semaine du 11 octobre.

Si vous êtes un électeur et que vous n'avez pas reçu la carte de rappel à votre domicile à partir du 18 octobre, veuillez communiquer avec nous au numéro 418 872-9811 ou par courriel à l'adresse greffe@lancienne-lorette.org pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste électorale.

Vos renseignements sont-ils exacts ?

Suite à la réception de votre carte de rappel, si vous constatez des erreurs ou des omissions dans vos renseignements, ou la mention « À l'occupant », vous devez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une demande de modification à la liste électorale, à défaut de quoi vous ne pourrez exercer votre droit de vote. Aucune modification à la liste électorale ne peut être apportée le jour du scrutin.

Effectuer une demande de modification à la commission de révision

Vous devez vous présenter à l'adresse ci-dessous, à l'une ou l'autre des dates suivantes :

Hôtel de ville
1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

20 octobre, 19 h à 22 h
21 octobre, 14 h 30 à 17 h 30
22 octobre, 10 h à 13 h

Vous devrez avoir en main :

- une pièce d'identité mentionnant votre nom et votre date de naissance;
- une pièce d'identité ou un document indiquant votre nom et l'adresse de votre domicile.

Quoi apporter le jour du vote ?

1. Une pièce d'identité parmi les suivantes : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport canadien, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces armées canadiennes;
2. Un masque ou un couvre-visage (port obligatoire);
3. Un crayon de plomb ou un stylo bleu ou noir;
4. Votre carte de rappel.

Mesures sanitaires en vigueur

Dans le contexte actuel entourant la COVID-19, nous tenons à vous rassurer quant au fait que l'élection aura lieu dans le plus strict respect des règles sanitaires. Nous mettons tout en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des électeurs et de notre personnel.

Afin d'assurer la santé et la sécurité des électeurs et du personnel électoral, tout en maintenant un déroulement efficace du processus de votation, nos environnements et nos méthodes de travail ont été adaptés aux consignes et aux normes gouvernementales.

Mesures sanitaires à respecter par les électeurs

- Porter le masque ou le couvre-visage en tout temps à l'intérieur des immeubles;
- Apporter son propre crayon (crayon de plomb ou stylo bleu ou noir);
- Garder ses distances avec les autres;
- Se laver les mains à l'arrivée, au départ et après avoir touché un objet ou une surface.

Mesures de protection mises en place par l'équipe électorale

- Port obligatoire du masque ou du couvre-visage pour les électeurs et pour le personnel électoral en tout temps à l'intérieur, sauf pour boire ou manger;
- Port obligatoire de la visière ou des lunettes de protection pour le personnel électoral, les candidats et leurs représentants en tout temps à l'intérieur, sauf pour boire ou manger;
- Embauche de personnel électoral supplémentaire afin de faire respecter les mesures sanitaires;
- Augmentation du nombre et de la superficie des locaux pour le déroulement du vote;
- Mise en place de stations de désinfection des mains aux entrées et aux bureaux de vote;
- Installation de pastilles au sol pour faire respecter les corridors de circulation et la distanciation;
- Installation d'affichage rappelant les mesures sanitaires à respecter;
- Désinfection régulière des surfaces, locaux et outils fréquemment touchés.

Veuillez prendre note que certaines informations peuvent être modifiées en fonction de l'état d'urgence sanitaire évolutif lié à la pandémie de COVID-19.
Les lieux de votation seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et un fauteuil roulant sera mis à la disposition des électeurs à chaque lieu de vote.

Le jour de l'élection du 7 novembre, votre employeur doit vous accorder, si vous êtes inscrit sur la liste électorale, au moins quatre heures consécutives pendant l'ouverture des bureaux de vote pour aller voter. Cela n'inclut pas le temps normalement accordé par votre employeur pour les repas.

Résultats du vote

SUIVEZ LES RÉSULTATS DU VOTE EN TEMPS RÉEL !

Le dépouillement des bulletins de vote débutera après la fermeture des bureaux de vote le dimanche 7 novembre à partir de 20h00. Pour obtenir les résultats du vote au fur et à mesure du recensement, rendez-vous sur le site Internet de la Ville de L'Ancienne-Lorette, à **lancienne-lorette.org**.

Pour plus d'information, rendez-vous au **www.lancienne-lorette.org**

Pour communiquer avec nous :
greffe@lancienne-lorette.org | 418 872-9811
La présidente d'élection,
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque

Le Rassembleur

RÉPERTOIRE DES ORGANISMES DE L'ANCIENNE-LORETTE

Nous sommes choyés, à L'Ancienne-Lorette, de compter près de 40 organismes communautaires, culturels et sportifs sans but lucratif qui organisent une multitude d'activités accessibles à tous les citoyens, quel que soit leur âge et leur champ d'intérêt.

S'IMPLIQUER AU SEIN D'UN ORGANISME

Pourquoi ne pas vous impliquer au sein d'un organisme ? Quel que soit votre âge, votre profil et le temps dont vous disposez, votre apport sera très apprécié et vous en sortirez gagnant !

« Ma mère ma donné la piqûre de la danse et du bénévolat, et plusieurs années plus tard on a créé Temps-Danse. Tu hésites à t'impliquer ? Je te dis : essaye, tu n'as rien à perdre. Ton salaire, c'est le bonheur d'accompagner ton enfant et de voir la vie se manifester devant toi ! »

– Diane Roussel, responsable de Temps-Danse depuis 1989

PARTICIPER AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES

Participez également aux activités proposées par les organismes, dont plusieurs sont gratuites. Inscrivez-vous maintenant, ou en cours d'année, pour découvrir une nouvelle passion et tisser des liens enrichissants.

VOUS DESIREZ VOUS IMPLIQUER OU MIEUX CONNAITRE NOS ORGANISMES ?

Communiquez avec nous au 418 641-6172 ou **info@lancienne-lorette.org/organismes**

Consultez également Le Rassembleur, reçu par la poste et disponible au **lancienne-lorette.org/organismes**

Règlementation municipale : comment bien se préparer à l'hiver

Avec le début de la saison des couleurs, il est maintenant temps de préparer sa propriété en prévision de l'hiver. Voici un résumé des principaux règlements pouvant s'appliquer à vos activités automnales.

Entretien général du terrain

Chaque automne, il est primordial de procéder aux derniers entretiens de terrain en prévision de l'hiver.

Vous devez donc :

- Maintenir votre gazon le plus court possible.
- Entreposer de manière ordonnée vos équipements estivaux (BBQ, vélo, balançoire, mobilier de jardin, etc.).
- Désherber vos plateformes afin de tenir le tout le plus propre possible.

Feux extérieurs

Il n'est pas rare de voir des feux de feuilles et de branches à l'automne.

Le saviez-vous ?

Il est formellement interdit d'allumer, de maintenir allumé ou d'alimenter un feu à un endroit autre qu'un foyer extérieur.

Un foyer extérieur est un équipement **muni d'une cheminée,** tels qu'un foyer, un poêle ou tout autre appareil ou installation dont l'âtre et la cheminée sont munis d'un **pare-étincelle.**

De plus, il est interdit de produire des émanations ou des émissions de suie ou de fumée, d'escarbilles ou d'étincelles provenant d'une cheminée intérieure ou extérieure ou de toute autre source susceptible d'incommoder sérieusement les occupants des propriétés avoisinantes ou d'affecter la sécurité des usagers des voies de circulation.

En somme, il est **interdit de faire un feu pour brûler des branches ou des feuilles** lors du ménage de l'automne ou du printemps.

Pour vous débarrasser de vos branches oui de vos feuilles, vous pouvez en disposer dans un **écocentre** ou lors des **collectes de résidus verts** qui ont lieu du 11 octobre au 19 novembre, le même jour que votre collecte d'ordures ménagères.

Stationnement des véhicules récréatifs

Avec la fin de l'été, plusieurs citoyens devront entreposer leurs véhicules récréatifs sur leur propriété. Voici un récapitulatif des principales normes à respecter pour les véhicules récréatifs comprenant les motorisés de classe A, B et C, les caravanes à sellette, les roulottes et les caravanes autoportées et les remorques :

1. Les véhicules récréatifs peuvent être entreposés en cour avant, latérale et arrière;
2. Toutefois, lorsque le véhicule récréatif se trouve en cour avant, un recul minimal de 6 mètres doit être maintenu à partir de la bordure de rue ou du trottoir de ciment;
3. Il est interdit de stationner des véhicules récréatifs sur une rue publique, une rue privée ou dans un stationnement de parc.

Abri temporaire (abri tempo)

L'aménagement d'un abri temporaire (abri tempo) est permis à partir du 15 octobre.

L'abri doit être aménagé :

- À un minimum de 1,5 mètre de la chaine de rue ou du trottoir;
- À un minimum de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- Sur une ouverture à la rue ou une voie d'accès à un stationnement;
- De manière uniforme à l'aide de toile ou de panneaux démontables.

L'aménagement d'abris temporaire pour les escaliers ou les passages piétonniers n'est pas règlementé par la Ville.

Il est maintenant possible de monter la structure sans les toiles à compter du 1er octobre.

Prenez note que, depuis le 15 décembre 2020, les dates d'installation des abris temporaires ont fait l'objet d'une modification règlementaire.

Clôture à neige

L'aménagement d'une clôture à neige est permis du 1er octobre au 30 avril.
Celle-ci doit être installée à 3 mètres de la chaine de rue ou du trottoir.

Rôle d'évaluation 2022 – 2024

Le 2 septembre dernier, le rôle d'évaluation des résidences situées sur le territoire de l'agglomération de Québec, dont la Ville de L'Ancienne-Lorette fait partie, a été déposé.

QU'EST-CE QU'UN AVIS D'ÉVALUATION FONCIÈRE ?

L'évaluateur doit, après avoir déposé un nouveau rôle d'évaluation, soit une fois tous les trois ans, aviser les propriétaires des nouvelles inscriptions au rôle. Il le fait à l'aide de cet avis, qui doit être envoyé par la poste en décembre prochain, mais au plus tard d'ici au 31 mars 2022 par la Ville de Québec.

COMMENT EST ÉTABLIE LA VALEUR D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL ?

L'établissement de la valeur de votre propriété est basé sur la valeur du terrain et de celle de votre bâtiment. En consultant l'avis d'évaluation de votre propriété, vous remarquerez qu'une distinction est faite entre la valeur du terrain et la valeur du ou des bâtiment(s).

Sachez que pour les fins du calcul des taxes municipales, cette répartition n'est pas importante : c'est bien la valeur globale qui est considérée. La répartition est faite uniquement en réponse à une obligation légale.

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION DE MON DOMICILE ?

Avant de déposer une demande de révision, il est recommandé de communiquer avec le Centre de relation avec les citoyens, en composant le 311.

Il vous sera possible d'obtenir plus d'information et d'éviter, dans certains cas, le dépôt d'une demande de révision et les coûts s'y rattachant.

La date limite pour déposer une demande de révision est le 30 avril 2022.

Pour en savoir plus, visitez le **ville.quebec.qc.ca/citoyens/taxes_evaluation/**

Consultation – Imaginons ensemble L'Ancienne-Lorette

Le 22 août dernier se terminait la première partie de la consultation *Imaginons ensemble L'Ancienne-Lorette* portant sur la révision complète de la vision d'aménagement de la Ville.

Nous vous invitons à consulter le rapport d'étape, disponible sur la plateforme en ligne Ensemble L'Ancienne-Lorette, au **ensemble.lancienne-lorette.org.**

Un second atelier participatif en ligne portant sur les enjeux et la vision de développement suivra à l'automne. Abonnez-vous à notre infolettre afin d'en être informé !

Plan directeur de transport actif : près de 7 kilomètres ajoutés cet été

Tel qu'annoncé au printemps dernier, la première phase du *Plan directeur de transport actif* s'est déployée au cours de l'été. L'ajout de trottoirs, de chaussées désignées, d'un sentier polyvalent ainsi que la mise à jour de bandes cyclables permettront de rendre les déplacements plus sécuritaires, plus efficaces et plus agréables pour tous les utilisateurs, tout en favorisant bien sûr la mobilité active !

	Rue	Longueur
Ajouts de trottoirs	Des Pins Ouest	205 m
	Des Patriotes	230 m
Ajout de chaussées désignées	Père-Chaumonot	310 m
	St-Georges Ouest	450 m
	Du Passant	167 m
	Des Pins Est	265 m
	Beauséjour	65 m
	Des Patriotes	591 m
	Du Créneau	330 m
Nouveau sentier polyvalent	Jules-Verne	600 m
Mise à jour des bandes cyclables	St-Paul	1 900 m
	Notre-Dame, phase 1	1 100 m
Bande cyclable	Notre-Dame, phase 2	750 m

Festival Lorettain

Festival Lorettain : enfin ensemble !

Après plusieurs mois sans être réunis, les Lorettains ont été nombreux à profiter du retour du Festival Lorettain, le 28 août dernier !

Dans le plus grand respect des consignes sanitaires, de milliers de festivaliers ont participé à cette journée remplie d'activités pour tous les goûts. Parmi celles-ci :

Spectacles jeunesse

Jeux gonflables

Jeux vidéo sur écrans géants

Randonnée cycliste

Kiosques des organismes et commerces locaux

Essais de crawlers (voitures téléguidées)

En soirée, sur la scène principale, les festivaliers étaient fébriles de revivre leur tout premier spectacle d'envergure depuis 2020, avec la présence de Patsy Gallant et les danseurs de Temps-Danse, Pascale Labbé, Sasseville, Marc Dupré et DJ D-Noy.

Merci à nos précieux partenaires !

La Caisse Desjardins du Piémont Laurentien, le Groupe Patrimoine, Éric Caire, député de La Peltrie, Molson Coors et LSM ambiocréateurs.

C'est un rendez-vous en 2022 !

Photos : Jacques Proulx

Nos Lorettains en vedette !

Photo : Frank Franklin

Félix Auger-Aliassime en finale du US Open !

Bravo pour ton exploit Félix! Un Lorettain en demi-finale du US Open, c'est historique. L'Ancienne-Lorette est très fière de toi!

Jeux olympiques : Évelyne Viens remporte l'or !

La Ville de L'Ancienne-Lorette est très fière de la lorettaine Évelyne Viens, qui a remporté l'or olympique en soccer lors des Jeux olympiques de Tokyo.

Évelyne, tu es la preuve qu'avec du travail et de la détermination, les rêves peuvent être réalisés ! Tu es un modèle pour nous tous et particulièrement pour les joueurs de L'Association de soccer du Mistral Laurentien

De la part de tous les lorettains, félicitations encore une fois !

DISSOLUTION DU CLUB OPTIMISTE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Veuillez prendre note que le Club Optimiste de L'Ancienne-Lorette (club no. QC-54033) n'existe plus. La dissolution auprès d'Optimiste International a été confirmée le 7 septembre 2021 et les démarches sont en cours pour retirer le numéro de NEQ au Registraire des Entreprises. Cet organisme avait été fondé le 6 juillet 1986.

350e anniversaire de fondation de L'Ancienne-Lorette

Souvenirs recherchés !

L'année 2023 marquera le 350e anniversaire de fondation de L'Ancienne-Lorette et nous commençons déjà à penser aux festivités qui souligneront ce moment important.

La Ville est donc à recherche d'archives qui permettront de documenter et d'illustrer l'évolution de notre communauté au fil des décennies.

Lorettains, nous avons besoin de vous !

Vous avez des photos, des documents, des objets qui témoignent du passé ? Vous avez des anecdotes, des témoignages ou des souvenirs à partager ? Nous aimerions beaucoup en prendre connaissance !

Communiquez avec nous par téléphone ou par courriel, en donnant une brève description du souvenir en votre possession. Un membre de notre équipe vous rappellera afin d'en savoir plus. Il pourra même vous rencontrer, si désiré, pour recueillir vos témoignages.

Téléphone (Boite vocale – laissez un message détaillé) :
418 641-6127, poste 7668
Courriel : 350@lancienne-lorette.org

Merci aux propriétaires terriens !

La Ville de L'Ancienne-Lorette souhaite remercier l'ensemble des propriétaires terriens et des commerçants ayant contribué à la réalisation de l'aménagement d'un sentier polyvalent sur l'avenue Jules-Verne qui a permis de relier la piste cyclable du boulevard Wilfrid-Hamel à la Base de plein air de Sainte-Foy.

Ces propriétaires ont permis la réalisation des travaux en offrant gratuitement une partie de leur terrain afin d'aménager le sentier polyvalent. Les travaux ont été amorcés cet été, et les travaux de finition (peinture, pose de pelouse et ajustement des traverses) seront finalisés cet automne.

Profitez de ce nouveau lien actif pour visiter ou revisiter la base de plein air de Sainte-Foy qui offre une foule d'activités gratuites !

Collecte de résidus verts

Vous pouvez disposer de vos branches et/ou des feuilles mortes dans un écocentre ou à la collecte de résidus verts. **Cette collecte, qui ne nécessite aucune inscription,** vous permet de disposer de brindilles, feuilles, fleurs fanées, gazon et mauvaises herbes. La collecte automnale des résidus verts sera effectuée du 11 octobre au 19 novembre, le même jour que votre collecte d'ordures ménagères.

OPÉRATION HIVERNALE

Ensemble, pour un déneigement efficace

La Ville de L'Ancienne-Lorette a à coeur le bien-être et la sécurité de ses citoyens. Nous nous engageons donc à vous fournir un service de déneigement vous permettant de circuler aisément et en toute confiance en hiver.

Le déneigement à L'Ancienne-Lorette est effectué entièrement par notre équipe d'employés municipaux.

Entre le 15 novembre et le 15 avril, lorsqu'une alerte Opération hivernale est en vigueur, le stationnement de nuit dans les rues est interdit de 22 h à 6 h. Il est de votre responsabilité de surveiller les alertes pour votre zone et de les respecter.

Visitez le **lancienne-lorette.org**/operation-hivernale/ pour tous les détails.

Calendrier municipal **2021**

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
						2
3	4	5				9
10		12				16
17	18	19				23
24	25					30
31						

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
		2				6
7	8	9				13
14	15	16				20
21	22					27
28						

MARS

D	L	M	M	J	V	S
		2				6
7	8	9				13
14	15	16				20
21	22	23				27
28	29					

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						3
4		6				10
11	12	13				17
18	19	20				24
25	26					

MAI

D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4				8
9	10	11				15
16		18				22
23	24					29
30	31					

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
		1				5
6		8				12
13	14	15				19
20		22				26
27	28					

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						3
4		6				10
11	12	13				17
18		20				24
25	26					31

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
1		3				7
8	9	10				14
15		17				21
22	23	24				28
29	30					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						4
5		7				11
12		14				18
18		21				25
26	27					

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						2
3						9
10	11	12				16
17		19				23
24	25	26				30
31						

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		2				6
7	8	9				13
14	15	16				20
21	22	23				27
28	29					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						4
5		7				11
12	13					18
19	20	21				25
26	27	28				

À conserver

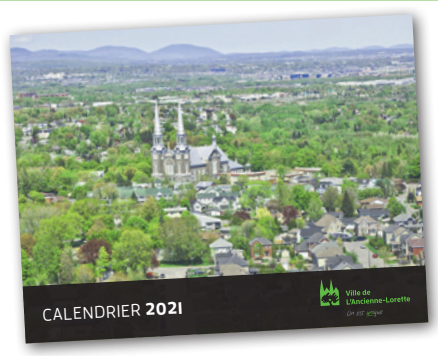

Consultez le calendrier municipal complet en ligne !

Vous y trouverez :

- Les dates importantes à retenir pour toute l'année (événements, dates limites, séances du conseil municipal, etc.)
- Les dates des collectes (ordures, recyclage, encombrants, branches, résidus verts)
- Les coordonnées des installations municipales
- La carte des zones des Opérations hivernales
- Les coordonnées des organismes communautaires

Pour le consulter et le télécharger, visitez le **lancienne-lorette.org/ma-ville/calendrier-municipal/**

- **Collecte des ordures ménagères**
  Selon la journée habituelle de chaque secteur
- **Collecte des objets encombrants (monstres)**
  Inscription requise au plus tard le vendredi précédant la collecte, à 16 h 30.
- **Collecte des matières recyclables**
  Selon la journée habituelle de chaque secteur
- **Séance du conseil municipal**
  Diffusée en direct sur Youtube, à 19 h 30
- **Collecte des résidus verts**
  Selon la journée habituelle de chaque secteur.
- **Collecte de branches**

Le Lorettain | Ville de L'Ancienne-Lorette

Dépot légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conception : Le Journal de L'Ancienne-Lorette
Illustrations : freepik.com
Tirage : Plus de 8 200 exemplaires

Le Lorettain est un périodique publié 4 fois par année par la Ville de L'Ancienne-Lorette et distribué gratuitement dans tous les foyers de L'Ancienne-Lorette.

Toute information pour Le Lorettain doit être acheminée à :

Ville de L'Ancienne-Lorette
1575, rue Turmel,
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811 | communication@lancienne-lorette.org

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination